

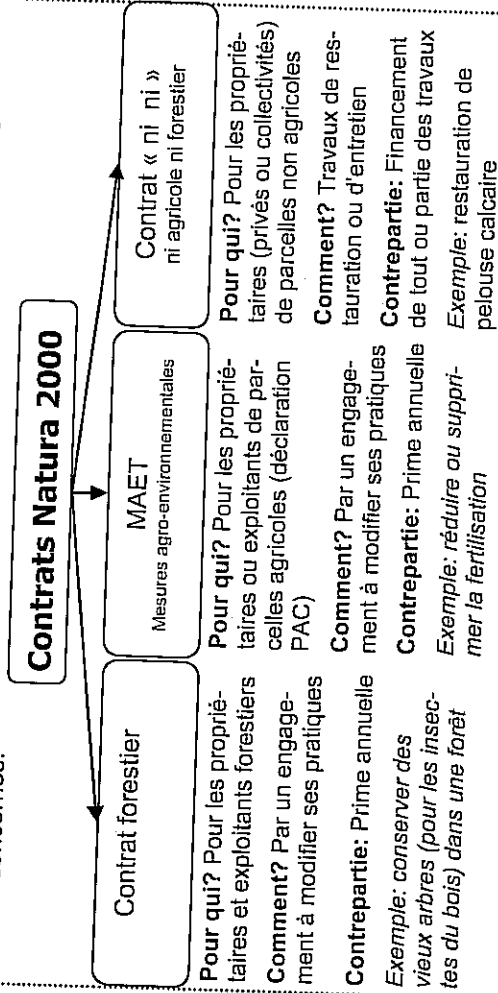
Fiche technique n°2: Chainons calcaires du piémont commingeois

Concrètement que comporte la Charte Natura 2000 de notre site?

- 1. Une liste de recommandations générales dont voici quelques extraits:**
 - Privilégier les essences autochtones lors de reboisement ou plantations
 - Conserver des arbres morts, ou à cavités, sur pied ou tombés au sol, sauf zones qui doivent être mises en sécurité vis-à-vis des personnes ou des biens afin d'améliorer le fonctionnement de l'écosystème forestier
 - Etablir une convention d'utilisation avec les grimpeurs, les spéléologues, et les pratiquants d'activités nautiques
- 2. Une liste des engagements généraux comme par exemple:**
 - Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement
 - Pas de dépôts de déchets sur la propriété (excepté des déchets compostables et les fumières).
- 3. Une liste des engagements suivant les milieux concernés** (pelouses, mares, cours d'eau, falaises, milieux forestiers...)
- 4. Une liste des engagements « Habitats d'intérêt communautaire » localisés sur notre périmètre**
Par exemple des mesures spécifiques sont prévues pour les sources pétrifiantes: pas d'aménagement sur la zone humide et pas de traversées d'engins.
- 5. Des informations réglementaires**

Fiche technique n°1: Chainons calcaires du piémont commingeois

Les contrats Natura 2000 peuvent prendre plusieurs formes suivant l'usage des terrains concernés.



Quel est le contenu d'un contrat Natura 2000?

- Un descriptif avec cartographie des opérations à effectuer, l'indication des travaux ainsi que les prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;
- Un descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie;